

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 24 Mai 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h35

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.2) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 5.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 5.3), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 7.1), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.2), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN (jusqu'au 6.12), M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 0.2 et jusqu'au 8.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER (jusqu'au 6.12) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET, suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirole : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 0.2) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.12) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY, suppléant de M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN (à partir du 0.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 0.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

**Étaient absents :** Besançon : M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mery-Vieille : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Vieille : Mme Christiane ZOBENBULLER

**Secrétaire de séance :** M. Yves MAURICE

#### Procurations de vote :

**Mandants :** E. ALAUZET (à partir du 5.4), P. BONNET, E. BRIOT, P. CURIE, B. FALCINELLA, M. LEMERCIER (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), T. MORTON (jusqu'au 0.2), P. MOUGIN (à partir du 7.1), S. PESEUX (jusqu'au 5.3), Y. POUJET, R. REBRAB, M. SEBBAH, C. WERTHE, Y. BILLECARD, JF. MENESTRIER (à partir de 7.1), P. BELUCHE, C. ZOBENBULLER

**Mandataires :** R. STHAL (à partir du 5.4), J. GROSPERRIN, C. LIME, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), N. BODIN (jusqu'au 0.2), J. ACARD (à partir du 7.1), M. L. DALPHIN (jusqu'au 5.3), A. GHEZALI, M. ZEHAF, M. OMOURI, L. FAGAUT, G. ORY, S. RUTKOWSKI (à partir du 7.1), J. KRIEGER, J. C. CONTINI

Délibération n°2018/004189

Rapport n°3.7 - Dispositif émergence - Postes CitéLab 1 et 2

## Dispositif émergence - Postes CitéLab 1 et 2

**Rapporteur** : Sylvie WANLIN, Conseillère communautaire déléguée

**Commission** : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « ZFU - Emergence »	Montant prévu au BP 2018 : 97 800 € Montant de l'opération : 49 000€ + 41 500€ soit 90 500 €

### Résumé :

Le présent rapport porte sur la poursuite du soutien apporté par le Grand Besançon au dispositif CitésLab, porté par BGE FC et cofinancé par la CDC.

Pour rappel, CitésLab est un service de proximité au sein des quartiers de la politique de la Ville (CitésLab 1) et des communes du Grand Besançon (CitésLab 2).

Il s'agit de développer la culture entrepreneuriale sur notre territoire par le biais d'information et d'accompagnement des porteurs de projets en amont de leur entrée dans un parcours de création.

### I. Contexte

Depuis 2005, l'Etat, la CDC et la CAGB accompagnent l'émergence de projets de création d'activités, notamment dans les quartiers de la politique de la Ville, par l'intermédiaire du CitésLab. L'intérêt de cette mission est reconnu par l'ensemble des acteurs publics et des opérateurs de l'emploi.

En 2016, le lancement par BGE d'un Centre d'Affaires de Quartier à Planoise avec le soutien de l'agglomération et de la Caisse des dépôts et la perspective d'un élargissement de l'agglomération (15 communes supplémentaires), ont amené la CAGB à repenser l'offre de services en direction des habitants avec la création de ce deuxième poste.

Cela permet aujourd'hui de doper le dispositif en place en :

- densifiant le service et ses actions d'animation et de promotion sur des QPV qui sont pour l'instant moins couverts que le quartier de Planoise : Clairs Soleils, Orchamps, Grette et Montrapon,
- accroissant les actions en direction du milieu universitaire et des adultes en formation professionnelle,
- dynamisant les manifestations en dehors du centre d'affaires de quartier,
- répondant aux attentes des communes du Grand Besançon dans le domaine de l'appui à l'émergence de projets, à la recherche de porteurs de projets et à l'accompagnement de ceux-ci,
- étendant l'offre sur l'entrepreneuriat en cohérence avec les objectifs du Centre d'Affaires du 10 rue Picasso.

Sur l'ensemble des deux postes, l'objectif est d'accueillir et d'orienter au minimum 300 personnes / an dont 100 sur les territoires périphériques, d'effectuer 10 actions de sensibilisation et de proposer 4 lieux de permanences hebdomadaires nouveaux.

Pour mémoire, les missions des deux CitésLabs sont les suivantes :

- Mission de sensibilisation - animation - détection en lien avec le réseau de proximité en contribuant à une plus grande lisibilité du dispositif local d'accompagnement et de financement de la création d'entreprises
- Mission d'amorçage et orientation : travailler en individuel ou en collectif autour d'une envie, une idée ou un projet de création d'entreprises, réaliser la mise en relation entre les porteurs de projets.
- Mission de veille - diagnostic territorial : récolter et mettre à jour des informations sur le territoire d'intervention, veille, accompagnement et suivi pour les TPE bénéficiaires du dispositif qui ne seraient pas accompagnées par un opérateur d'appui à la création.
- Mission de maillage : créer des liens avec les acteurs du territoire pour que ceux-ci deviennent des prescripteurs sur les actions du chef de projet et/ou des ressources pour les publics.
- Mission de communication : élaborer des outils de communication et en assurer une diffusion la plus large possible, informer la population et les acteurs locaux des services proposés (avec un accompagnement en amont et un suivi de création).
- Mission de suivi et évaluation : traçabilité des parcours des porteurs de projets, mise en œuvre d'actions et d'outils d'évaluation du dispositif.

Le fonctionnement du service d'émergence est assuré par deux personnes salariées de BGE qui exercent leurs missions au centre d'affaires situé 10 rue Picasso ainsi que dans les locaux de BGE à Palente.

La CAGB s'engage à fournir à ces agents toutes les informations utiles et à faire connaître ce service à l'ensemble des partenaires économiques.

BGE s'engage à assurer le bon fonctionnement de ce service, à contribuer à la professionnalisation des agents et à fournir une évaluation de l'action (annexe 1 au rapport).

L'action concerne les quartiers prioritaires de la Ville de Besançon et les communes périphériques de Besançon.

Pour 2018, les coûts de la mission :

- Pour CitésLab1 : 71 960 € dont 14 960 € autofinancés par BGE FC. La différence est prise en charge par la CAGB pour 49 000 € et la CDC pour 8 000 €.
- Pour CitésLab 2 : 70 660 € dont 5 760 € autofinancés par BGE FC. La différence est prise en charge par la CAGB pour 41 500 € et la CDC pour 23 400 €.

**Mme C. COMTE-DELEUZE et MM. A. BLESSEMAILLE et M. FELT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution à BGE FC d'une subvention de 49 000 € pour le CitésLab 1 et de 41 500 € pour le CitésLab 2 à BGE FC pour l'exercice 2018 selon les conditions présentées dans les deux avenants joints en annexe (2 et 3).**

Préfecture du Doubs

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

Reçu le 11 JUIN 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

## Annexe 1 – Bilan d'activités 2017 CitésLab 1 & 2

Convaincu de l'intérêt et de la nécessité d'un service de proximité au cœur des Quartiers Politique de la Ville, le Service d'Amorçage de Projets a été créé en 2005 et maintenu par une nouvelle convention triennale en 2008, entre la Caisse des Dépôts, les collectivités (Ville de Besançon et Communauté d'Agglomération du Grand Besançon) et BGE Franche-Comté (structure porteuse).

Ce dispositif efficace de stimulation de la création d'entreprise dans les quartiers sensibles change d'identité au 1<sup>er</sup> janvier 2009 en devenant le service CitésLab.Besançon

### I. Service CitésLab Besançon

L'objectif premier du service CitésLab est de développer la culture entrepreneuriale au sein des Quartiers par le biais d'information, d'amorçage et d'accompagnement en amont.

Quel que soit la finalité de ce processus, ces personnes redeviennent à nouveau entrepreneur de leur parcours professionnel et/ ou personnel.

#### A/ Mission de sensibilisation

CitésLab est amené à organiser sur le territoire d'intervention un certain nombre d'ateliers collectifs, afin de sensibiliser le public le plus large et le plus diversifié possible au sein des quartiers ciblés.

Une fois la sensibilisation réalisée, les personnes intéressées peuvent avoir accès à des ateliers. Ces ateliers peuvent prendre différentes formes soit, d'ateliers généralistes de sensibilisation ou information sur l'esprit d'entreprendre et la création d'entreprise soit, d'ateliers thématiques.

Le bilan met en avant **288 personnes sensibilisées** sur l'année 2017 par le biais des actions et ateliers développés sur le territoire.

#### B/ Mission d'amorçage

Une grande partie de la mission de CitésLab consiste à accueillir toute personne en rendez-vous individuel, afin de l'aider à formuler son projet d'activité et/ou de l'orienter vers la structure d'accompagnement la plus adaptée.

Ces rendez-vous sont proposés aux porteurs d'idées ou de projets, à des stades très différents d'avancement (du simple questionnement, à la formulation de l'idée, etc.).

Le chef de projet CitésLab peut également intervenir auprès de créateurs déjà installés en demande d'appui ou d'un conseil pour le développement de leur activité, et qui ne savent pas toujours quelle structure solliciter.

**CitésLab a reçu 173 porteurs d'idées ou de projets en 2017 et a suivi 13 entrepreneurs.**

#### C/ Mission d'orientation vers les partenaires

La « Mobilisation des partenaires » correspond à la mise en relation des publics avec des structures d'appui.

Les partenaires sont contactés en fonction du besoin des personnes rencontrées et peuvent aller des acteurs de l'insertion sociale, aux centres de formations jusqu'aux réseaux d'accompagnement à la création d'activité.

Enfin, un des éléments tout aussi essentiel dans les missions de CitéLab consiste à mettre en place et à entretenir un maillage territorial de proximité, en développant des partenariats avec les acteurs locaux (Adie, Initiative Doubs Territoire de Belfort, Coopilote, Franche Comté Active). Les consulaires sont mobilisés en parallèle de ces réseaux.

## D/ Typologie du public

En 2017, 35% de femmes ont été reçues (soit 61 femmes), On observe que près de 70% du public à moins de 35 ans.

Jusqu'à aujourd'hui, le service CitésLab reçoit toujours une majorité de porteurs de projets issus du quartier Planoise (36%). Taux en hausse par rapport à 2016 (30%).

Le public prioritaire doit demeurer un public ZUS, il représente 51% du public reçu.

## II. Service CitésLab Grand Besançon

Le service CitésLab Grand Besançon a été créé en 2017 par la volonté de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) d'élargir l'intervention du service d'amorçage à l'ensemble des communes de l'agglomération et notamment aux nouvelles collectivités intégrées au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Fort de son succès sur Besançon depuis 2005, le service CitésLab a fait sa place aux côtés des organismes traditionnels d'accompagnement et de financement à la création / reprise d'entreprise dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV) notamment.

Le Grand Besançon a ainsi décidé d'élargir cet appui aux habitants de l'ensemble des communes de l'agglomération, mais également aux élus municipaux désireux de développer de nouveaux services à destination de leurs habitants.

Le CitésLab Grand Besançon vient compléter l'intervention du premier CitésLab créé en 2005. Il intervient sur les quartiers de Montrapon, Orchamps-Palente, Grette (pas de permanence) et des Clairs-Soleils mais également auprès des 68 communes « périphériques » du Grand Besançon, avec un début des permanences en 2018 pour ces dernières.

La mission du CitésLab Grand Besançon est donc l'accueil de porteurs de projets et d'entrepreneurs issus de ces territoires en priorité, et l'accompagnement des collectivités locales dans la mise en place ou le maintien d'activités sur leur territoire.

## A/ Mission de sensibilisation

En 2017, **207 personnes** ont été sensibilisées par le service CitésLab Grand Besançon au cours de divers événements (dont 10 personnes reçues également en individuel). Certaines actions ont été organisées et menées conjointement avec le service CitésLab Besançon, les partenaires de la création ou aux côtés des organismes intervenant auprès des Quartiers Politique de la Ville (QPV). Le service a également participé à des actions organisées par Pôle Emploi (Mercredi de la création) et à des actions en milieu scolaire en partenariat avec le Medef.

## B/ Accueils individuels et typologie des publics

Le service CitésLab Grand Besançon a reçu **46 porteurs de projets et 6 entrepreneurs en 2017**. Parmi les porteurs de projets reçus, 6.5% ont créé leur entreprise (calcul excluant les suivis post création).

Durant l'année 2017, le public reçu par le service est relativement jeune. On observe que près de 44% du public a moins de 35 ans. La répartition entre les femmes et les hommes est à quasi-égalité avec une légère supériorité du public féminin (54%).

Les situations professionnelles les plus représentées parmi les personnes reçues par le service sont les chômeurs de moins d'un an (35%) et les chômeurs de plus d'un an (23%). On note également une part importante de personnes salariées (28%).

Par ailleurs, on observe une part importante des accueils de personnes habitant à Besançon hors d'un quartier QPV (42%). Cela peut s'expliquer par la participation aux mercredis de la création de Pôle Emploi et la prescription des personnes en phase d'émergence vers le service.

Les personnes habitant en QPV représentent quant à elles 34% des personnes accueillies.

Les habitants des communes de la CAGB représentent 13% du public reçu. Cette part devrait augmenter en 2018 grâce à l'installation des permanences dans les communes et à la mise en place de la communication.

#### C/ Mission d'orientation vers les partenaires

La majorité des orientations ont été faites vers BGE (13 porteurs de projets).

8 porteurs de projets ont été orientés vers les services de la mairie / CAGB dans le cadre d'une recherche de locaux ou d'emplacement sur les marchés.

8 autres porteurs de projets ont été orientés vers des organismes d'aide au financement dans le cadre d'une demande d'un prêt d'honneur, d'un micro-crédit ou d'une garantie bancaire.

## Annexe 2

Service Emergence – Avenant n°1 à la convention CitésLab 1

### Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, 4 rue Plançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président, dûment habilité par la délibération du Conseil de Communauté en date du 24 mai 2018 ci-après dénommé « la CAGB »,

### Et :

Boutique de Gestion Franche-Comté - BGE FC, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, ayant son siège 2C/4J chemin de Palente - 25000 Besançon, représentée par son Président, Monsieur Bernard BELORGEY,

Ci-après dénommés ensemble les « parties » et individuellement une « partie ».

*Vu la demande d'aide reçue de M le Président de BGE FC le 14 mars 2018.*

### Article 1 - Montant de la participation financière du Grand Besançon pour l'année 2018

L'article 7.1 de la convention initiale est complété comme suit :

Le coût annuel de la mission Emergence est estimé à 71 960 €, dont 49 000€ à la charge de la CAGB pour la période courant du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

### Article 2 – Modalités de financement du Grand Besançon pour l'année 2018

L'article 7.2 de la convention initiale est complété comme suit :

Le financement de cette mission est assuré via une subvention à hauteur de 49 000 € de la CAGB et à hauteur de 14 960 € de BGE FC. Une subvention de 8 000 € sera versée par la CDC à BGE au titre de l'exercice 2018-2019.

La collectivité se libérera des sommes dues en procédant au versement sur le compte ouvert au nom de BGE FC auprès de la Banque BFCC Agence de Besançon, sous le n°:

code banque	code guichet	numéro de compte	clé RIB
<b>42559</b>	<b>00083</b>	<b>21022418702</b>	<b>18</b>

Pour les années 2018 et 2019 (12 mois) la participation de la Communauté d'Agglomération s'effectue en 2 versements :

- 39 200 € (80 %) à la signature du présent avenant,
- le solde, soit 9 800 €, sur présentation du bilan de l'année et dans la limite de l'assiette éligible pour l'année 2018 soit 71 960 €.

### Article 3 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

*Fait à Besançon en 2 exemplaires originaux, le .....*

Pour la Boutique de Gestion (BGE) Franche-Comté,  
Le Président,

Bernard BELORGEY

Pour la CAGB,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

### Annexe 3

Service Emergence – Avenant n°1 à la convention CitésLab 2

#### Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, 4 rue Plançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président, dûment habilité par la délibération du Conseil de Communauté en date du 24 mai 2018 ci-après dénommé « la CAGB »,

#### Et :

Boutique de Gestion Franche-Comté - BGE FC, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, ayant son siège 2C/4J chemin de Palente - 25000 Besançon, représentée par son Président, Monsieur Bernard BELORGEY,

Ci-après dénommés ensemble les « parties » et individuellement une « partie ».

*Vu la demande d'aide reçue de M le Président de BGE FC le 14 mars 2018.*

#### **Article 1 - Montant de la participation financière du Grand Besançon pour l'année 2018**

L'article 7.1 de la convention initiale est complété comme suit :

Le coût annuel de la mission Emergence est estimé à 70 660€, dont 41 500€ à la charge de la CAGB pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

#### **Article 2 – Modalités de financement du Grand Besançon pour l'année 2018**

L'article 7.2 de la convention initiale est complété comme suit :

Le financement de cette mission est assuré via une subvention à hauteur de 41 500 € (59 %) de la CAGB et à hauteur de 5 760 € (8%) de BGE FC. Une subvention de 23 400 € (33 %) sera versée par la CDC à BGE au titre de l'exercice 2018.

La collectivité se libérera des sommes dues en procédant au versement sur le compte ouvert au nom de BGE FC auprès de la Banque BFCC Agence de Besançon, sous le n°:

code banque	code guichet	numéro de compte	clé RIB
<b>42559</b>	<b>00083</b>	<b>21022418702</b>	<b>18</b>

Pour l'année 2018 la participation de la Communauté d'Agglomération s'effectue en 2 versements :

- 20 750 € (50 %) à la signature du présent avenant,
- le solde, sur présentation du bilan de l'année et dans la limite de l'assiette éligible pour l'année 2018 soit 70 660 €.

#### **Article 3 - Autres dispositions**

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

*Fait à Besançon en 2 exemplaires originaux, le.....*

Pour la Boutique de Gestion (BGE) Franche-Comté,  
Le Président,

Bernard BELORGEY

Pour la CAGB,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET